

## Pièces à fournir pour la constitution de votre dossier administratif

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

- 1 fiche d'identité à télécharger.
- 1 demande de carte d'étudiant(e) à télécharger.
- 1 photocopie du baccalauréat ou d'une équivalence au baccalauréat.
- 1 photocopie de la carte d'identité recto verso et en cours de validité.
- 1 photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.
- 1 photocopie du permis de conduire.
- 1 photocopie de la carte grise de votre véhicule.
- 1 photocopie de l'attestation d'assurance de votre véhicule.
- 1 attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle au nom de l'étudiant(e).
- 1 photocopie de la carte vitale et de l'attestation d'affiliation à l'Assurance Maladie.
- 1 relevé d'identité bancaire au nom de l'étudiant(e).
- 2 photos d'identité où sont inscrits vos nom, prénom et date de naissance au verso.
- L'attestation d'acquittement de la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus. Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir son attestation d'acquittement de la contribution vie étudiante par paiement ou exonération avant de s'inscrire dans son établissement. Le montant de la contribution pour l'année 2022-2023 s'élève à 95 €. Ne sont pas concernés par ce paiement les étudiants dont la formation est prise en charge par leur employeur.

Se connecter sur le site internet : [cvec.etudiant.gouv.fr](http://cvec.etudiant.gouv.fr) pour remplir ces modalités.

- 1 chèque d'un montant de 170,00 € libellé à l'ordre de la Trésorerie Santé Publique correspondant aux frais d'inscription.
  
- Une bourse d'études sur critères sociaux peut être accordée par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.  
Se connecter sur le site [boursesanitairesociale.fr](http://boursesanitairesociale.fr) ou à partir du lien suivant : [Bourses d'Études sur critères sociaux \(étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé\) \(nouvelle-aquitaine.fr\)](http://Bourses d'Études sur critères sociaux (étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé) (nouvelle-aquitaine.fr)) pour toutes informations, simulation et constitution des dossiers.  
**Les demandes seront à déposer sur la plateforme «Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine» qui sera accessible du 02 juin 2022 au 21 octobre 2022.**
  
- L'attestation d'admission à télécharger sur la plateforme Parcoursup (**attention**, vous ne devez absolument pas vous désinscrire de Parcoursup au risque de perdre le bénéfice des propositions d'affectation qui vous ont été faites).

#### DOCUMENTS MEDICAUX :

- Un certificat médical, au plus tard le jour de la rentrée, établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé, attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (liste des médecins agréés disponible sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé de votre région).
  
- Une fiche médicale dûment complétée par un médecin, à télécharger. Concernant la vaccination contre la rougeole, si vous n'avez pas eu les 2 injections, il est nécessaire que le médecin précise sur la fiche médicale, s'il y a antécédent de la maladie et sa date de survenue.
  
- Le compte-rendu d'une radiographie pulmonaire datant de moins de trois mois, les clichés doivent rester en votre possession (cette radiographie est prescrite par votre médecin traitant, sauf en cas de grossesse).
  
- Compte tenu des délais d'immunisation contre l'Hépatite B (plusieurs injections peuvent être nécessaires), il vous est conseillé de pratiquer ces injections au plus tôt afin de pouvoir partir en stage, sachant que ce qui est retenu n'est pas la date d'injection mais le taux d'anticorps produits. Il vous sera donc demandé de vous faire prescrire le dosage des anticorps anti HBs et anti HBc ainsi que le dosage d'antigènes HBs et de nous faire parvenir les résultats.